



GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL DU GRAND JARDIN

PROJET D'ETABLISSEMENT

1. PREAMBULE

Notre projet d'établissement reprend l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'Ecole du Grand Jardin entend mettre en œuvre dans le cadre défini par le projet communal éducatif et pédagogique.

2. FONCTIONNEMENT DE NOTRE ETABLISSEMENT

Le groupe scolaire du Grand Jardin compte 1 implantation. L'école se situe dans un quartier résidentiel calme, dans le centre-ville de Saint-Ghislain, près d'un parc verdoyant et des grands axes routiers.

2.1 Horaire des cours

Début des cours à 8h40. Fin des cours à 12h15.

Reprise des cours à 13h25. Fin des cours à 15h15 (mercredi jusque 12h15).

2.2 Garderie

La Ville de Saint-Ghislain offre aux familles des services de garderie à partir de 6h45 le matin et jusque 18h15 le soir. Le mercredi jusque 17h30.

2.3 Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.
Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.
Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée dès le quatrième jour d'un certificat médical.

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Il s'articule autour des quatre objectifs prioritaires tels que définis dans l'article 6 du « décret Missions de 1997 » ; à savoir :

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Afin de former un citoyen épanoui actif dans la vie socio-économique en développant chez chaque enfant un comportement : autonome, responsable, solidaire, respectueux.

Ce projet d'établissement est élaboré également en fonction de, du :

- Décret « Ecole de la réussite » : Mise en place d'une organisation en cycles.**
- La circulaire du 10/08/1998 :**
 - o Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.**
 - o Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.**
 - o Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.**
 - o Distinguer évaluation sommative et formative.**
- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.**
- Décret 11/07/2002 : Organisation des formations en cours de carrière**

4. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

L'équipe éducative a choisi d'intituler son projet d'établissement :

« JE CROIS EN MON AVENIR »

4.1 Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines :

Français, Mathématique, Eveil historique et géographique, Eveil scientifique et technologique, Eveil artistique, éducation physique, psychomotricité.

4.2 Les moyens didactiques

La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.

La **pédagogie différenciée** vise à adapter ses pratiques pédagogiques afin de correspondre au profil d'apprentissage de chaque élève. Les enseignants diversifient les modes d'apprentissages, les supports et outils proposés aux élèves afin qu'ils atteignent les compétences attendues.

La **continuité** : les enseignants veillent à organiser le cursus scolaire de l'élève de manière cohérente et en évitant les ruptures.

L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et y remédier.

L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves.

4.3 Découverte, production, création .

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- Donner le goût à la lecture de façon ludique (rallye-lecture)
- Activités artistiques et culturelles (visites de musées, art,...)
- Sensibilisation à l'alimentation saine et zéro déchet par l'aménagement d'un potager, d'un poulailler et d'un coin compost
- L'art
- L'écriture (textes, panneaux,...)
- Les travaux de présentation
- Initiation à la bande dessinée
- Local-sciences partagé

4.4 Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation (intervention de différentes A.S.B.L.) le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes, lors de défis et de projets.

4.5 Equilibre travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques.

- Les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, groupes de besoin, leçons théoriques, projet pédagogique, différenciation, remédiation, ateliers selon les besoins...
- Co-titulariat
- Liaison maternelle-primaire (« diplôme de l'école » en 3^{ème} maternelle)
- Travail en cycles

4.6 Année complémentaire

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, nous envisageons exceptionnellement une année complémentaire au maximum par étape. Cette mesure ne correspond pas à un redoublement et s'accompagne d'un dossier pédagogique pour chaque enfant concerné. Celui-ci bénéficie d'un traitement pédagogique adapté : il suit les activités de classe selon ses lacunes afin d'y remédier au mieux. Cet élève est inscrit dans le registre de la classe où il suit le plus d'activités.

4.7 Les évaluations

- Evaluations formatives tout au long de l'année
- Des évaluations sommatives ont lieu de façon régulière.
- Evaluations externes en P3/P5 (non certificatives)
- Evaluation certificative (P6) visant à l'obtention du C.E.B.
- Evaluation sommative externe fin de cycle (P2)
- Evaluation sommative externe fin de cycle (P4)

4.8 Eveil aux professions.

- Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes ressources
- C.P.M.S. : fonctionnement du système scolaire.
- Visites selon les thèmes exploités en classe : par ex. boulangerie, aérodrome, bureau de police, musée de la foire, visite d'une école secondaire, ferme itinérante et pédagogique,...
- Parrainage avec la Police Borraine
- Présentation des métiers des parents ou du métier envié

4.9 Accès au numérique

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- Utilisation de TBI lors de certaines activités
- Exploitation de vidéos pédagogiques
- QR codes pour la différenciation et le dépassement

4.10 Activités culturelles et sportives.

- Bibliothèque de classes et bibliothèque communale
- Ludothèque communale
- Assurer un développement corporel harmonieux : en pratiquant différentes activités physiques dès la maternelle et en primaire (ex : psychomotricité, natation, sports, jeux, expression corporelle, journées sportives, cross, aquathlon,...)
- Marche parrainée (Télévie, Relais pour la vie,...)
- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités (ex. : musée, théâtre, cinéma, exposition, spectacle de magie, foyer culturel,...)
- Ouverture sur le monde par des journées et des classes de dépaysement (les élèves de sixième primaire partent chaque année en classe de neige)
- Cours de langues dès la 5^{ème} primaire (anglais ou néerlandais).

4.11 Citoyenneté.

Notre école est, comme la société qui l'entoure, un espace multiculturel empreint de diversité sociale. Favoriser le « vivre ensemble » pour que chacun se sente à sa place est une de nos priorités. Nous pensons que tous ont droit à la parole, tous ont le droit d'être écoutés, tous ont droit à recevoir un enseignement de qualité.

Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de :

- soi et des autres (ex. : éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
- des consignes et des règlements (ex. règlement d'ordre intérieur, règlement de la classe, propreté de la cour, ponctualité,...)
 - Exposition temporaire dans les sanitaires en prolongement du projet « Ne tournons pas autour du pot »
 - Hygiène (propreté sur la cour, respect des normes d'hygiène,...)
 - l'environnement (ex. : recyclage, tri des déchets (en amont), éveil à la nature et à l'environnement, sensibilisation au bien-être à l'école)
 - des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire)
 - Sensibilisation au tri des déchets
 - Prix de la solidarité
 - Participation au conseil communal des enfants. Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux).
 - Economie pour la planète (papier, chauffage, électricité...)
 - Devoir de mémoire (11 novembre, 8 mai)
 - Valeurs de citoyenneté mise en place chaque jour dans les classes.

4.12 Organisation interne de l'école

5. COMMUNICATION

- Favoriser la communication.
 - le journal de classe (en primaire) et le cahier de communication (en maternelle) servent de lien entre les parents et l'école
 - farde d'avis
 - informations scolaires
 - page Facebook, Padlet, communications par mail,...
- Réunion de parents en début et fin d'année.
- Réunion d'informations « liaison maternelle-primaire en mars/avril ».
- Réunion d'informations « Classes de dépaysement ».
- A la demande des parents ou de l'équipe éducative, des rencontres ponctuelles sont proposées dès qu'un problème surgit, qu'il soit d'ordre pédagogique ou comportemental.
- Réunion annuelle des parents en maternelle.
- Dossiers individuels des enfants reprenant la scolarité de chacun.
- Conseil de classe en fin d'année.
- Différenciation dans les classes et aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques.

6. EVENEMENTS DIVERS

- Marché de Noël.
- Fête scolaire.
- Souper des classes de dépaysement.
- Cross, participation aux journées sportives.
- Matinée récréative de carnaval, du pull de Noël, d'Halloween, journée du pyjama.
- Eveil au patrimoine : journées du patrimoine, découvertes d'écosystèmes, visite du quartier et du patrimoine urbain.
- Journée « fruits/sans déchet ».
- « Animations Romains » en collaboration avec la bibliothèque communale.

7. ANNEE COMPLEMENTAIRE

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

8. INTEGRATION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des enfants à besoins spécifiques, l'intégration dans l'enseignement ordinaire d'un élève peut être organisée.

9. FORMATIONS ENSEIGNANTS

Les orientations souhaitées en matière de formation :

9.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances,

Lors d'une concertation, l'enseignant partage ses savoirs à l'équipe en établissant un retour de la formation reçue.

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement et des stratégies définies par le plan de pilotage.

9.2 Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser deux journées de formation.

Application du décret relatif aux formations aux niveaux Micro, Meso, Macro.

Les formations sont choisies en concertation en fonction des besoins de l'établissement et des enseignants et en accord avec les stratégies de notre plan de pilotage.

10. NOS STRATEGIES CONCRETES

Mise en œuvre de notre plan de Pilotage en septembre 2021 en visant les objectifs suivants répartis sur 6 années scolaires :

- **Renforcer les chances de réussite de chacun au CEB en mettant en œuvre différentes stratégies autour du français : renforcer le goût à la lecture, uniformiser notre code grammatical, réorganiser nos activités d'écriture et d'expression orale ;**
- **Renforcer les chances de réussite de chacun au CEB en mettant en œuvre différentes stratégies autour des mathématiques : insérer des activités ludiques/des défis dans nos apprentissages mathématiques , structurer nos ressources mathématiques et nos référentiels en assurant une continuité ;**
- **Renforcer les chances de réussite de chacun au CEB en mettant en œuvre différentes stratégies autour de l'éveil : transmettre aux enfants la matière de façon plus optimale, recourir à du matériel attrayant ;**
- **Varié les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage : favoriser la différenciation de manière ludique, développer la créativité et privilégier plus de moments où l'enfant "vit" ses apprentissages, mise en**

place d'un système d'accompagnement au service de la différenciation pour les élèves en difficultés, assurer la continuité entre la M3 et la P1 en vue de respecter le rythme de chaque enfant, favoriser une meilleure communication ainsi qu'une meilleure collaboration au sein de l'équipe éducative, formations volontaires des enseignants.

- **Améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire: valoriser les comportements positifs, établir des règles pour les enfants et les enseignants, assurer un encadrement efficace sur la cour de récréation, sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.**

Construit par :

Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :

Le Conseil de Participation et le Collège des Bourgmestre et Echevins